

**COMMUNE DE MOLLAU**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 juillet 2015  
-----

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

**Nombre de Conseillers élus** : 11

**Nombre de Conseillers en exercice** : 10

**Nombre de Conseillers présents** : 09

Mmes Sophie DI LENARDO, Claudine ARNOLD et Laetitia HOLTZ  
MM. Yves KLEIN, Daniel ISENSCHMID, Frédéric CAQUEL, JOSYFYSZYN Ludovic et  
Olivier ROMINGER.

**Absente excusée** : - Mme Hélène VERBEECK  
  
-----

Assistait également à la séance Mme Katia ILTIS, Adjoint Administratif.  
  
-----

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Présentation de la zone à urbanisation lente
3. Approbation du PV du 29.05.2015
4. Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
5. Rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes
6. Adhésion à la Charte du site Natura 2000
7. Document unique
8. Renouvellement du bail avec l'Association des Amis de l'Erlenweiher

Avant d'ouvrir cette séance, M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : convention pour l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal ne voit aucune objection à cette demande et accepte unanimement de rajouter ce point à l'ordre du jour.

-----

#### **N° 1 - Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil désigne unanimement Laetitia HOLTZ pour remplir les fonctions de secrétaire de séance assistée par Katia ILTIS, Adjoint Administratif.

#### **N° 2 - Présentation de la zone à urbanisation lente**

Mme Sonia FACEN, chargée de l'Urbanisme à la Communauté de Communes, présente une étude sur une zone à urbanisation lente rue du Chauvelin à Mollau réalisée par un Cabinet d'Architecte/Paysagiste.

Le Conseil prend bonne note de toutes ces informations.

#### **N° 3 - Approbation du PV du 29.05.2015**

Ce procès-verbal, dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

#### **N° 4 - Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par la Communauté de Communes pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

**DONNE** un avis favorable

#### **N° 5 – Rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel de la Communauté de Communes pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

**DONNE** un avis favorable

#### **N° 6 – Adhésion à la charte du site Natura 2000**

Lors de la Commission Communale Réunie qui s'est déroulée le 27 octobre 2014, Mme JUNG, coordinatrice du réseau Natura 2000 du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, a présenté le dispositif Natura 2000 qui englobe les lots de chasse communaux.

Cette charte, échue depuis mai 2014, ouvre droit à une exonération de la taxe foncière.

Après avoir pris connaissance du contenu de la charte Natura 2000 de la Zone de Protection Spéciale (désignée au titre de la directive européenne Oiseaux) FR4211807 « Hautes Vosges, Haut-Rhin » et des engagements qui y sont associés et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** d'adhérer à la Charte Natura 2000 pour les propriétés communales incluses dans le site,

**INTERDIT** l'agrainage sous quelque forme que ce soit, y compris la Kिरrung, dans les zones classées en Natura 2000,

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte d'adhésion à adresser à la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin,

**SOLLICITE** l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti concernant les terrains pour lesquels la Commune a adhéré à la charte.

#### **N° 7 – Document unique**

Le Maire rappelle à l'assemblée,

**VU** la délibération en date du 16 mai 2014 portant sur la mise en place du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels,

**VU** le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels rédigé en date du 18 mai 2015,

.../...

**Vu** l'avis favorable du Comité d'Engagement et de Gestion du Fonds de la CNRACL émis le 22 mai 2015 pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 320 €,

Le Conseil s'est engagé dans la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et a, pour ce faire, adhéré au groupement de commandes proposé par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin.

La société DEKRA Industrial SAS a été retenue pour la rédaction de ce document. Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin s'est chargé du suivi de la démarche et de l'analyse des documents remis.

La mise en place du Document Unique dans notre collectivité s'est déroulée en plusieurs étapes, commençant par une réunion de lancement qui s'est tenue le 4 mai 2015, suivie d'un audit terrain le 6 mai 2015 et finalisée le 11 juin 2015 par la présentation des résultats.

Les services de la collectivité ont été ventilés en 3 unités de travail (UT), dans lesquelles ont été répartis les agents, à savoir :

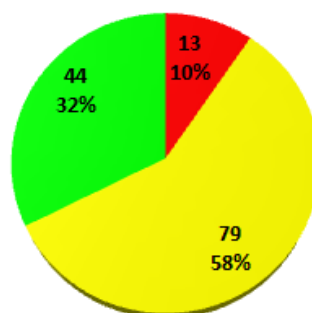
- 2 dans l'UT administrative,
- 3 dans l'UT technique.

À ces UT s'ajoutent également les risques communs, concernant l'ensemble des agents de la collectivité.

La prestation de l'intervenant DEKRA nous a permis d'identifier 136 risques, qui ont été hiérarchisés suivant cet ordre :

#### Profil de risque collectivité (136 phases)

- 13 risques élevés,
- 79 risques importants,
- 44 risques faibles.



Nous aurons donc à traiter, dans un ordre de priorité décroissant :

- 13 risques de priorité 1,
- 79 risques de priorité 2,
- 44 risques de priorité 3.

À partir des mesures préconisées dans le plan d'actions proposé par DEKRA, nous nous engageons, pour l'année en cours, dans la mise en œuvre des actions suivantes :

- Mise en place de nouveaux rangements pour ne pas surcharger les rangements existants (Tour à classeurs, dossiers suspendus...)
- Fixation de l'ensemble des armoires et étagères aux murs
- Mise en place d'un extincteur dans l'atelier communal et dans le VP
- Affichage des plans d'évacuation, les consignes en cas d'incendie et les numéros d'urgence dans l'ensemble des bâtiments communaux
- Mise en place de trousse à pharmacie dans les véhicules communaux (VP et tracteur), veiller à leur suivi, remplacer le matériel périmé
- Mise en place d'armoire à pharmacie dans les bâtiments communaux, veiller au suivi, remplacer le matériel périmé
- Réalisation de vérifications périodiques des installations électriques dans l'ensemble des bâtiments communaux et consignation des dates dans les registres de sécurité

Le Maire propose à l'assemblée de poursuivre la démarche globale de prévention des risques professionnels en mettant en œuvre ce plan d'actions et d'y allouer le budget nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**ADOPTE** ces propositions.

#### **N° 8 - Renouvellement du bail avec l'Association des Amis de l'Erlenweiher**

Le bail de location de l'étang communal est arrivé à échéance le 30 juin 2015. Ce lieu convivial, reste à disposition des habitants de Mollau ou d'ailleurs pour diverses occasions ou manifestations. Constatant que l'étang, ses abords ainsi que l'abri de pêche sont laissés dans un bon état d'entretien,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de renouveler le bail de location conclu avec l'Association de Pêche des Amis de l'Erlenweiher pour une durée de 9 années consécutives à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015,

**AUTORISE** le Maire à signer le nouveau bail, ainsi que toutes pièces relatives à cette location.

## **N° 9 - Convention pour l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol**

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal lors de la séance du 29 mai 2015 et informe que la Commission Technique Paritaire (CTP) du Centre de Gestion a émis un avis favorable quant à la création du service commun en charge de l'instruction des autorisations d'occupation des sols au sein de la Communauté de Communes. Il convient, par conséquent, de confirmer la décision du Conseil en date du 29 mai 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ENTERINE** sa délibération du 29 mai 2015,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces y relatives avec la Communauté de Communes.

## **DIVERS ET COMMUNICATIONS**

### Remerciements

Le Maire donne lecture d'une carte de remerciements de Mme Georgette ANTONELLI.  
Le Maire donne lecture d'une carte de remerciements de Mme Charlotte ALBRECHT.  
Le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements de M. Jean-Jacques KUBLER, Président des Amis de l'Erlenweiher.

### Situation financière

Le Maire fait un point sur la situation financière communale arrêtée au 30 juin 2015.

### Invitation Vélo-Club

Le Maire donne lecture d'une invitation au vin d'honneur et à la remise des prix de la course VTT organisée par le Vélo-Club le 5 juillet prochain ; M. Yves KLEIN représentera la Commune.

Prochain Conseil Municipal : 10 septembre 2015

*Clôture de la séance à 21h50*